  



Québec, le 15 janvier 2021

Monsieur Horacio Arruda

Directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint 1075, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 2M1 **horacio**.**arruda**@msss.gouv.qc.ca

## Objet : Vaccination des travailleurs.euses de première ligne des organismes communautaires

Monsieur,

L’ensemble du milieu de la santé et des services sociaux a été fortement mobilisé et ébranlé tout au long de la pandémie. Malgré tout, nous pouvons nous féliciter du travail accompli au quotidien par tous les acteurs terrain au Québec.

Nous tenons à vous informer que ce qui ressort de façon unanime dans tous nos réseaux et auprès de nos membres est que la reconnaissance du travail accompli par le milieu communautaire durant la pandémie n’a pas été reconnue à sa juste valeur. Malgré la pandémie et les enjeux de ressources humaines et financières qui les affligent, les organismes communautaires ont maintenu le filet social du Québec en poursuivant leurs services destinés aux personnes présentant les profils de vulnérabilités les plus grands au Québec.

Nos regroupements ont par ailleurs déjà interpellé le ministère, le ministre et le ministre délégué à la santé et aux services sociaux concernant les enjeux et nos besoins face à la vaccination et nous attendons toujours un retour formel en ce sens.

Dans ce contexte, nous formons une coalition pour vous interpeller avec deux demandes concernant la vaccination des milieux communautaires qui sont aussi en première ligne et à haut risque d’éclosion de COVID-19.

1. Vaccination des personnes qui fréquentent de façon soutenue les milieux communautaires

Les personnes que nous accompagnons paient les frais des inégalités sociales de santé largement documentées par l’INSPQ. Leur statut socio-économique ne doit pas être un facteur qui contribue encore une fois à les marginaliser et les exclure. De passer outre la vaccination de ces personnes qui sont amenées au quotidien à fréquenter les milieux de vie communautaires, viendrait renforcer les facteurs de risques d'éclosion et aussi mettre à risque la santé physique et psychologique de ces personnes qui est déjà fragilisée.

1. Vaccination des travailleurs.euses

Pour sécuriser ces milieux qui sont à haut risque d'éclosion, nous demandons que les travailleurs.euses du milieu communautaire de première ligne soient considérés au même titre que les travailleurs.euses du milieu de la santé comme prioritaire selon un modèle semblable de principes et de priorités établis pour les travailleurs.euses du milieu de la santé.

## Les travailleurs.euses du communautaire sont aussi des acteurs clés en santé et services sociaux et doivent être reconnus en ce sens, particulièrement en temps de pandémie.

Principes :

* + Le vaccin vise à protéger la personne qui le reçoit.
	+ La priorisation est basée sur la criticité du secteur ou des ressources :
	+ Secteur critique dont les services ne peuvent être suspendus;
	+ En l’absence de ce corps d’emploi, la qualité des services offerts aux personnes en situation de vulnérabilité ou le fonctionnement du milieu de vie est compromis;
	+ Rareté des ressources humaines;
	+ Secteur COVID où le roulement de personnel est à éviter.
	+ Agir en prévention pour éviter que des groupes vulnérables deviennent des victimes collatérales des protocoles de priorisation pour l’accès aux soins intensifs)

Niveaux de priorisation

Priorité 1 : La vaccination du personnel de première ligne et les résidents.es des milieux d’hébergement qui accueillent entre autres des personnes en situation de vulnérabilité, incluant la main-d’œuvre indépendante ainsi que la main-d’œuvre provenant d’organisme partenaire qui fréquente ces milieux.

Priorité 2 : Les travailleurs.euses du communautaire qui sont par la force des choses sont amenés à avoir des contacts étroits en lieu intérieur avec des personnes en situation de vulnérabilité.

Priorité 3 : La troisième priorité est les travailleurs.euses du communautaire qui dans le cadre de leur fonction sont amenés à offrir du soutien à domicile pour des personnes en situation de vulnérabilité.

Nous sommes conscients que le présent exercice se veut incomplet. De plus, nous ne souhaitons pas nous substituer aux experts de santé qui établissent les priorités. Ce qu’il faut retenir c’est que la situation est critique dans le milieu communautaire. Notre responsabilité est de nous assurer que le travail des groupes communautaires soit reconnu à sa juste valeur et qu’ils aient accès à la vaccination pour garantir le maintien de ces milieux, considérés comme des services essentiels, par la protection de leurs travailleurs.euses et des personnes en situation de vulnérabilité qui les fréquentent.

Nous sommes disposés à échanger avec vous à ce sujet.

Veuillez recevoir, monsieur le directeur national de la santé publique, nos plus respectueuses salutations

|  |  |
| --- | --- |
| Paule Dalpond Directrice généraleLe Regroupement des auberges du cœur du Québec | Véronique VézinaDirectrice générale par intérim Confédération des organismes de personnes handicapées |
| Charles Rice PrésidentRéseau communautaire en santé mentale | Anik Larose Directrice généraleSociété québécoise de la déficience intellectuelle |
| Audrey Sirois Agente de liaisonRegroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue et L’Association des Travailleurs etTravailleuses de Rue du Québec | Boromir Vallée Dore CoordonnateurRéseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec |



Vincent Marcoux Directeur général

Association Québécoise des centres d’intervention en dépendance

Les signataires de cette communication représentent 1264 organismes communautaires, 73 concertations et 305 individus au Québec qui œuvrent au quotidien auprès de populations ayant des profils de grande vulnérabilité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Groupes membres | Regroupement membres | Individu.es |
| Réseau communautaire en santé mentale | 300 | 12 |  |
| Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec | 330 | 15 |  |
| Auberges du Coeur | 30 | 1 |  |
| L’Association des Travailleurs et Travailleuses de Rue du Québec |  |  | 300 |
| Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue | 40 |  | 5 |
| Confédération des organismes de personnes handicapées | 350 | 45 |  |
| Société québécoise de la déficience intellectuelle | 94 |  |  |
| Association Québécoise des centres d’intervention en dépendance | 120 |  |  |

c.c.

# Christian Dubé, ministre de la santé et des services sociaux, ministre@msss.gouv.qc.ca

Lionel Carmant, ministre délégué à la santé et aux services sociaux, ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca

Nicole Damestov, Présidente directrice générale INSPQ nicole.damestoy@inspq.qc.ca